

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DAC 654** Subvention à l'association Accès culture (4e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Accès Culture ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique DUBARRY au nom de la 6e commission et de Monsieur Bruno JULLIARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Accès Culture, 16, rue Beautreillis 75004 Paris. 2012\_01106- D 05208- Simpa : 3301.

Article 2 : La dépense correspondante soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture